

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE



VILLE DE MEUDON

P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROUVE LE 13 AVRIL 2010

Modification n°1 du 24 octobre 2013

Modification n°2 du 2 juillet 2015

Modification n°3 du 2 juillet 2015

DOCUMENT GRAPHIQUE N°5-3-7

SECTEUR DE PLAN MASSE UPM 7: MEUDON SUR SEINE

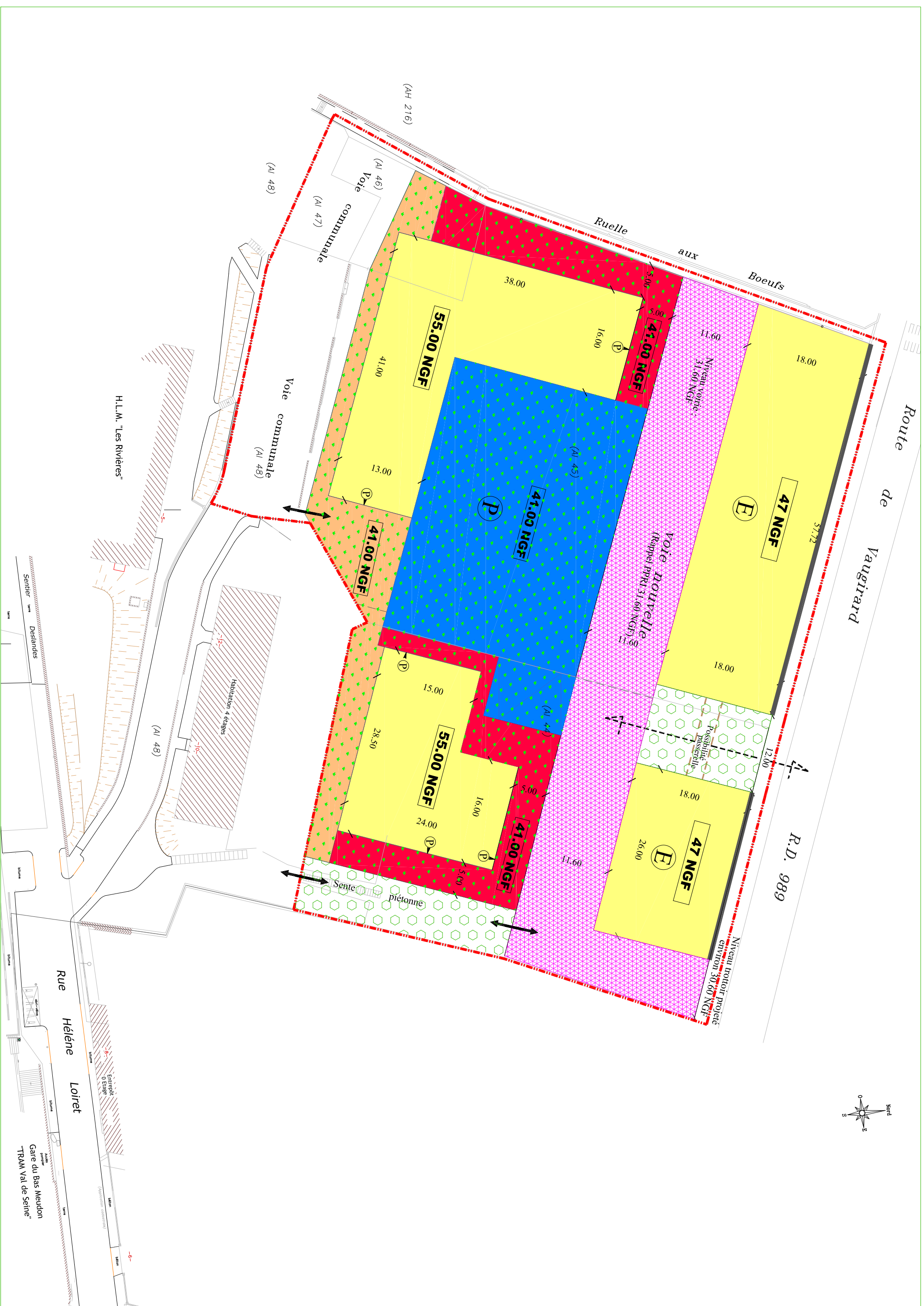
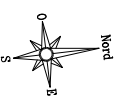
(Terrains Gaupillat, Ville)

Modification n°4 approuvée le 17 décembre 2015

Vu et annexé au projet de délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2015

**Le Maire de Meudon,
Vice-Président du Sénat**

Hervé MARSEILLE



Echelle 1/500

LEGENDE



Périmètre du secteur de plan masse.



Voie publique.



Emprises constructibles minimales pour équipement public et parking privé, hauteur plafond : 41.00NGF



Emprises constructibles affectées aux activités économiques.



Emprises constructibles, hauteur plafond : 41.00NGF



Emprises constructibles, hauteur plafond : 41.00NGF (Adaptation au terrain naturel riverain).



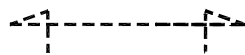
Emprises constructibles, hauteur plafond : 55.00NGF



Dalle sur emprises constructibles, traitée en jardin public, espaces verts et circulations.



Espaces libres, circulation et rampes d'accès.



Tranparence visuelle imposée

Ⓟ Pignons ou façades traités avec ouvertures.

47.00 NGF hauteur plafond en cote NGF des emprises constructibles du plan masse



Passage public



Implantation obligatoire à l'alignement existant.